

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°35
Séance du 07 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **sept octobre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

Présentiel : Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Dominique VIOT.

En visio-conférence : Evelyne MONFRAY, Elise AUCLAIR-BURDEAU, Sophie GUINET, Gilles VATOUX

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Sophie GUINET
Gaëlle LABALME,
Aurélien BERRY

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 04 Août 2022

Date d'affichage : 04 Août 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

N°35 : Amortissement suite achat armoire pour le RASED

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 16 du 10/06/2022 relative au co-financement pour l'achat d'une armoire au RASED de Thoissey.

Cette subvention étant obligatoirement amortissable, il convient de délibérer sur sa durée.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur la fixation de la durée d'amortissement à 1 an.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **FIXE à 1 an la durée dérogatoire d'amortissement de la subvention de l'achat de l'armoire du RASED d'un montant de 44.40€. Cet amortissement sera inscrit au budget 2023.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT



Mis en ligne le : 14/10/2022